

FONDS DE REBOND DE L'INNOVATION SOCIALE EN HAUTE - GARONNE

ANNEXE 1/2



Grille repères caractérisation de l'innovation sociale proposée par le Conseil Supérieur l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS).

FAISCEAUX DE CRITÈRES CARACTÉRISANT LES BESOINS / ASPIRATIONS SOCIALES ET IMPLICATION DES ACTEURS CONCERNÉS

N°1	Une problématique sociale sur le territoire d'implantation, ainsi que l'insuffisance des réponses à celle-ci disponibles sur ce territoire, sont explicitement identifiés. Cette problématique sociale peut correspondre à un besoin social et/ou à une aspiration sociale.
N°2	Les différentes parties prenantes du territoire / de la filière sont impliquées dans l'identification du besoin social mal couvert et/ou la co-construction de la réponse innovante à ce besoin et/ou la validation de la pertinence de cette réponse : acteurs publics (collectivités territoriales...) et acteurs privés (associations, entreprises, regroupements d'entreprises...).
N°3	L'équipe qui porte le projet cherche à impliquer les bénéficiaires visés dans l'identification du besoin social mal couvert (enquête pour recueillir leurs besoins) et/ou dans la co-construction de la réponse innovante à ce besoin et/ou dans la validation de la pertinence de cette réponse (enquête de satisfaction, participation au processus d'amélioration).
N°4	En amont, le projet se donne les moyens d'évaluer la pertinence de la réponse apportée (outils et indicateurs). A terme, l'impact du projet sur la résolution du besoin social ou de l'aspiration sociale identifié est positif, mesuré de manière explicite et rigoureuse (quantitativement et/ou qualitativement).
N°5	<p>La volonté de mettre en œuvre une réponse, en rupture au regard des réponses existantes, qui apporte de la valeur par rapport à ce besoin social ou cette aspiration sociale est inscrite explicitement comme la raison d'être du projet. Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inscription de cette finalité dans l'objet social, les statuts, le pacte d'actionnaires (quand il s'agit d'une entreprise sociale) / dans le business plan du projet (quand il s'agit d'un projet socialement innovant porté par une entreprise lambda) • et/ou : subordination des autres finalités à cette finalité sociale, notamment limitation de la lucrativité (ex : encadrement de la rémunération des apports en fonds propres, encadrement de l'échelle des salaires, excédents majoritairement réinvestis dans le projet)
N°6	Différentes parties prenantes du territoire / de la filière sont impliquées dans la gouvernance du projet. (ex : participation au CA / comité de pilotage d'une partie prenante différente des apporteurs de capitaux).
N°7	Différentes parties prenantes du territoire / de la filière sont impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du projet (partenariat ou participation directe).
N°8	Les bénéficiaires sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.
N°9	Le projet propose une réponse durable à la problématique traitée et vise un modèle économique pérenne , permettant son équilibre économique à moyen terme
N°10	<p>Le projet se conçoit comme une expérimentation qui a vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires. Cela se traduit par des faits, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches concrètes pour essaimer leur concept • D'autres acteurs manifestent leur intérêt pour implanter le projet sur leur territoire • Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches destinées à irriguer et influencer les politiques publiques

FONDS DE REBOND DE L'INNOVATION SOCIALE EN HAUTE - GARONNE

ANNEXE 2/2



Grille repères caractérisation de l'innovation sociale proposée par le Conseil Supérieur l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS).

GÉNÉRATION D'AUTRES EFFETS POSITIFS

N°11	Le projet a un impact positif et mesuré, direct ou indirect, sur le développement économique , par exemple en termes de création d'emplois durables
N°12	Le projet a des impacts positifs et mesurés sur d'autres besoins sociaux .
N°13	Le projet est sensible à son impact environnemental et s'attache à ce que celui-ci ne soit pas négatif.
N°14	Le projet suscite d'autres innovations (grappes d'innovations), la création/structuration d'une nouvelle filière, contribue au renouvellement du secteur d'activité/ du territoire.

EXPÉRIMENTATION ET PRISE DE RISQUE

N°15	Comme pour tout projet d'innovation, sa mise en œuvre présente des risques. En amont (R&D), il y a des verrous et incertitudes réels à lever pour mettre au point la réponse envisagée. Et/Ou, au moment de la mise à disposition de l'offre aux usagers, le caractère nouveau de l'offre court le risque de se heurter à des tensions et résistances des acteurs existants, ou à la non-appropriation par le public visé.
N°16	La réponse est effectivement en rupture par rapport aux pratiques habituelles sur le territoire : elle est nettement distincte des solutions disponibles sur ce territoire. Dans le cas où la réponse s'inspire de projets existants sur d'autres territoires, elle s'attache à s'adapter aux besoins spécifiques de son territoire : elle est une transposition, et non une duplication. La réponse est effectivement plus adaptée pour répondre au besoin social que les solutions alternatives disponibles sur ce territoire (améliorations manifestes, création de valeur).
N°17	Le projet est porté par une équipe ou un collectif d'acteurs, qui développent une culture d'innovation manifeste (accent sur la créativité, encouragement des recherches de solutions inédites) et disposent de compétences complémentaires (multidisciplinarité).
N°18	Recours à des chercheurs et/ou des experts de terrain pour développer une expertise pour lever les verrous et incertitudes et gérer les risques.
N°19	Le projet est d'abord déployé sur un mode expérimental : phase test, avec un processus formalisé d'évaluation et d'ajustements par essais-erreurs.
N°20	La structure qui porte le projet a la capacité financière à supporter les risques et la temporalité longue liés.